

L'ajournement

Dans le même ordre d'idées, monsieur l'Orateur, le Comité permanent des affaires des anciens combattants devrait examiner les problèmes qui se poseront aux employés si jamais cette cession avait lieu.

Si, d'autre part, le gouvernement fédéral et celui du Manitoba ne peuvent conclure un accord par voie de négociations, au sujet de l'hôpital Deer Lodge, je demanderais alors au gouvernement fédéral de laisser tomber la question et de continuer d'exploiter l'hôpital Deer Lodge. Comme l'a dit le ministre des Affaires des anciens combattants le 27 mai 1976:

S'il devient évident toutefois qu'il est impossible de négocier la cession de ces hôpitaux à des conditions satisfaisantes, nous exécuterons notre programme de modernisation.

J'espère que le ministre et le gouvernement répondront aux besoins des anciens combattants et des employés de l'hôpital Deer Lodge.

M. S. Victor Railton (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, il serait préférable de ne rien répondre à la lettre dont le député vient de nous donner lecture, car elle ne me paraît pas exacte.

Quant aux pourparlers entre mon ministère et le gouvernement du Manitoba sur la cession de l'hôpital Deer Lodge de Winnipeg, je dois répéter qu'aucune négociation proprement dite n'est en cours actuellement à ce sujet. Nous avons eu des entretiens préliminaires, mais ils visaient plus ou moins à déterminer si le gouvernement provincial s'intéressait à cette cession et s'il était possible d'arranger les choses à la satisfaction de tous les intéressés.

Nous avons pour politique de ne céder des hôpitaux d'anciens combattants aux autorités provinciales qu'après nous être assurés, comme vous le savez, que les anciens combattants bénéficieront des meilleurs soins hospitaliers possibles. Je ne me donnerai pas la peine d'exposer en détail nos programmes de modernisation des hôpitaux, de recherche, de gériatrie ainsi qu'une variété d'autres programmes relevant de cette direction essentielle du ministère des Affaires des anciens combattants. Mais je puis vous assurer que la direction des services de traitement de mon ministère consacre l'attention la plus scrupuleuse aux besoins changeants de nos anciens combattants.

J'estime personnellement—et je parle pour le ministre, monsieur l'Orateur—que le plus grand avantage que les blessés de guerre aient retiré a été le transfert des hôpitaux et les liens constants qu'ils ont conservés avec les universités canadiennes. On n'aurait pas pu leur assurer ces services de santé dans le cadre limité de nos institutions. Nos hôpitaux se transforment progressivement en foyers pour vieillards.

En plus de garantir des lits pour les pensionnés invalides, chaque transfert prévoit l'accès prioritaires aux lits d'hôpitaux pour les cas de maladies chroniques ou de soins à domicile. Les dispositions de l'entente prévoient également l'intégration de nos services à ceux de la communauté. C'est ainsi que les dispositions particulières que nous avons négociées varient

[M. McKenzie.]

d'une province à l'autre, selon la qualité et la disponibilité des services de la province concernée.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire mais son temps de parole est écoulé.

LA FONCTION PUBLIQUE—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE RENVOI DE M. JIRVAN SHAH

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le 25 mai 1977, j'ai soulevé à la Chambre l'affaire de M. Jirvan B. Shah, fonctionnaire à l'emploi de la Fonction publique du Canada avant son congédiement. J'ai demandé au gouvernement de faire enquête sur son renvoi en vue de le faire rétablir dans son poste. Plusieurs fonctionnaires sont venus me soumettre leurs griefs, monsieur l'Orateur, mais aucun autre ne m'a touché autant que M. Shah.

Je tiens à ce que la Chambre sache qu'il s'agit d'un ingénieur diplômé, formé à l'Université Queen's, au Canada, devenu fonctionnaire en octobre 1965 comme ingénieur métallurgiste. Il a occupé le même poste et rempli les mêmes fonctions pendant 11 ans. Finalement, on l'a déclaré incompetent. Pendant les sept premières années d'emploi, son travail a été jugé comme étant de qualité moyenne. En mars de 1973, son supérieur M. T. W. Heaslip déclarait son travail non satisfaisant. A la suite de cette évaluation, il demanda à un comité de révision de faire enquête. Ce comité de révision comprenait M. H. A. Fawcett, chef de la division des enquêtes sur les accidents du MDT, M. S. Grossmith, pilote d'essai et ingénieur, M. S. McCormach, agent de dotation en personnel au MDT et M. N. Bura, agent de dotation en personnel à la Commission de la Fonction publique.

Ce comité de révision fit une enquête approfondie et entendit les témoignages de M. Shah et de M. Heaslip. Le comité conclut que M. Shah était compétent, et recommanda qu'on lui confie un autre poste et que ses états de service soient évalués de nouveau après six mois. On donna suite à une partie à cette recommandation. M. Shah fut nommé au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sous la direction de M. Eric Smith qui, après six mois, déclara le travail de M. Shah satisfaisant. Il importe de ne pas oublier que de 1965 à 1972, M. Shah occupa un poste d'ingénieur métallurgiste.

● (1810)

A partir de 1973, à la suite de la réorganisation de la division, on a adopté le titre d'analyste des pannes de machines sans toutefois modifier le moins du monde l'exposé de fonctions du poste. Celui-ci n'a pas changé depuis 1965.

En 1974, après cette période de dix mois, il est rentré au ministère des Transports où il a repris son poste. Un nouveau surveillant, M. McLeod, qui ne l'a suivi que d'avril à juillet 1973, a jugé son travail très insatisfaisant dans son évaluation. En 1975, il reçut sa dernière évaluation dans laquelle son travail fut jugé insatisfaisant par M. Logan, inspecteur technique de la mécanique et de l'entretien des appareils. Cette évaluation portait sur une période de neuf mois.